



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

armée

Question écrite n° 86740

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger attire l'attention de M. le ministre de la défense sur l'action " cadets de la défense ". Il désire connaître le bilan de cette action.

Texte de la réponse

Le ministère de la défense est pleinement engagé dans la politique interministérielle pour l'égalité des chances, destinée à permettre aux jeunes, et plus particulièrement ceux issus de milieux modestes ou en situation de marginalisation sociale, de progresser socialement dans la société. À ce titre, un plan pour l'égalité des chances a été élaboré par le ministre de la défense en septembre 2007. Fondé sur les valeurs d'éducation et de promotion, il s'articule autour de 8 actions majeures parmi lesquelles figure le dispositif des « Cadets de la défense ». Intégrée à la dynamique « Espoir Banlieue » menée par la secrétaire d'État chargée de la politique de la ville, le dispositif des « Cadets de la défense » consiste à accueillir, hors temps scolaire, des collégiens de classe de troisième au sein de formations militaires dans le cadre d'un partenariat avec les collèges et rectorats concernés. En 2010, 28 collèges ont signé un accord de partenariat avec la défense. L'action des « Cadets de la défense » vise principalement à faciliter localement l'insertion et la mixité sociale par des contacts entre jeunes de milieux différents et a priori intéressés par le monde de la défense. Ce dispositif a également pour objectif de renforcer le lien armées et de favoriser, à terme, le recrutement de jeunes par les armées. Fondée sur le principe du volontariat, la sélection des candidatures est assurée conjointement par les unités d'accueil et les établissements scolaires, au regard notamment de la motivation des jeunes. Le programme est réparti sur 14 demi-journées, de janvier à juin, complétées, au mois de juillet, par un stage-bilan de 5 jours dans un camp militaire. Chaque contenu pédagogique est élaboré à l'échelon local, en étroite concertation avec le ministère de l'éducation nationale. Le programme repose sur des activités citoyennes, éducatives, culturelles, ludiques et sportives. Il vise principalement à développer chez les jeunes la confiance en soi et dans les autres, en les initiant au savoir-être, à l'éthique civique et aux valeurs collectives qu'incarnent les armées. Après une expérimentation en 2008, le dispositif a été testé sur 5 sites en 2009. S'agissant de l'année 2010, huit sites, dont deux situés outre-mer, ont accueilli environ 200 cadets. Pour 2011, il est prévu que 13 centres accueillent quelque 360 jeunes. L'ambition du ministère de la défense est de mettre en place, à terme, un centre des « Cadets de la défense » dans chacune des bases de défense, ce qui permettra d'accueillir environ 2 000 jeunes dans 63 centres répartis sur tout le territoire national.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 86740

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : Défense

Ministère attributaire : Défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 août 2010, page 9218

Réponse publiée le : 2 novembre 2010, page 11991